



République Française

CONSEIL MUNICIPAL

DECISION DU MAIRE

N° 41/23 – DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHONE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « AIDE A LA PROVENCE VERTE » POUR LA REHABILITATION DU JARDIN EXISTANT DE LA RESIDENCE OUSTAOU EN ILOT DE FRAICHEUR ET JARDIN DE CUEILLETTE

La Maire de La Roque d'Anthéron,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-22
- Vu la délibération n°28/20 donnant délégation au Maire, notamment concernant le dépôt des demandes de subvention,
- Annule et remplace la décision n°32/23

La commune de La Roque d'Anthéron dispose d'une résidence autonomie pour personnes âgées « L'OUSTAOU » qui constitue un établissement médico-social au sens de l'article L.312-16 du Code de l'Action Sociale et des familles. Il s'agit plus précisément d'un Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Autonomes (EHPA) qui dispose de 42 lits et accueille les résidents dans un esprit familial.

Il est géré par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de La Roque d'Anthéron mais la commune est propriétaire du terrain et du bâtiment et à ce titre en charge des investissements nécessaires à l'amélioration du foncier, du bâti et des conditions de vie des résidents.

Tenant compte de l'évolution climatique amenant à l'augmentation et à la systématisation des grosses chaleurs voire des canicules qui amène à repenser nos modes d'animation et de maintien du lien familial vers des pratiques et des organisations davantage tournées vers l'utilisation des extérieurs. Cette même évolution génère une augmentation des épisodes de fortes précipitations et nous conduit également à rechercher toutes les solutions permettant d'améliorer la perméabilité des sols.

Au-delà de l'hébergement, l'Oustaou a pour vocation le maintien du lien social à un âge où l'isolement peut constituer un facteur d'aggravation de la dépendance. Un travail sur le lien intergénérationnel est réalisé au sein de la résidence en partenariat avec les crèches du village, la Maison de l'Enfance et l'Institut Médico Educatif le Colombier. Visites et animations sont organisées tout au long de l'année afin de partager et maintenir ce lien intergénérationnel. Dans cet esprit, le projet d'aménagement sera notamment l'occasion d'accueillir les enfants autour d'un projet de jardin des senteurs.

C'est l'ensemble de ces considérations qui amène la commune à envisager une réhabilitation des espaces extérieurs de cette résidence. Pour ce faire il est projeté d'organiser le jardin en trois zones : Un espace détente et accueil, des terrasses cueillette et senteurs et un potager intergénérationnel.

REÇU EN PREFECTURE

le 30/05/2023

Application agréée E-legalite.com

Au sein de la Résidence, la restauration privilégie le fait maison et s'inscrit dans le projet d'alimentation territorial. Un projet pédagogique est actuellement pensé par les équipes de l'Oustaou et les établissements du village accueillant les enfants (crèches, MDE et IME) afin que des ateliers intergénérationnels soient développés autour du jardinage et de l'utilisation de la récolte d'herbes aromatiques du jardin.

Le projet d'aménagement prévoit ainsi :

- la création d'une pergola ombragée et végétalisée,
- l'aménagement paysager du jardin avec des plantations méditerranéennes
- la créations de jardinières de différentes hauteurs pour les différents publics permettant des plantations d'herbes aromatiques privilégiant les senteurs provençales
- la mise en place d'un composteur et la création d'un poulailler pour recycler les déchets de l'établissement
- la mise en sécurité du jardin
- l'acquisition de mobilier de jardin adapté aux deux publics

La réalisation de cette opération pourrait s'effectuer au cours de l'année 2023. Le coût estimatif du projet est de 88 230 €, la subvention sollicitée est de 70% du montant soit 61 761 €

Considérant que le plan de financement envisagé est le suivant :

Financeurs	Taux	Montants HT
Conseil Départemental	70 %	61 761,00 €
CARSAT	10 %	8 823,00 €
Autofinancement commune	20 %	17 646,00 €
TOTAL		88 230,00 €

Approuve la réalisation de l'opération relative à la réhabilitation du jardin existant de la Résidence OUSTAOU.

Approuve le plan de financement prévisionnel de ladite opération.

Sollicite une subvention du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône au titre du dispositif « Aide à la Provence Verte ».

Dit que les crédits nécessaires à ces dépenses sont inscrits au budget 2023.

Fait à La Roque d'Anthéron, le 15 mai 2023



Le Maire

Jean-Pierre SERRUS

REÇU EN PREFECTURE

le 30/05/2023

Application agréée E-legalite.com